

**Présents** : C. THOMAS, C. VISTE, C. BASTIER, R. CABANNES, L. MOULARD, D. SCHÜWY, N. ABBAL, H. GRANIER, C. ORTSTEIN, S. PUJOL, C. CUENI, M. DEFAZIO, B. GRYNFELTT, I. BUFFET-PICHON, M. GILAVERT, D.MARCH, J. ROMIEU, H. CABANEL, S. ROUSSEL, G. LABATUT, V. BAUDE-TOUSSAINT.

**Mandats** : S. SANTA à H. GRANIER, F. LANGIN à J. ROMIEU,

**Absents excusés** : L. GUEGAN, J.P.SOR, D.TUR. O. JANUSZEWSKI.

**Secrétaire de séance** : Mme Lyliane MOULARD

#### **I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juillet 2011**

En préambule, M. le Maire présente Muriel GILAVERT après la démission de Mme Eliane LENOURRY.

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

#### **II - Rapport d'activités 2010 et compte administratifs 2010 de la communauté d'agglomération BEZIERS MEDITERRANEE**

Les services administratifs de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée présentent le rapport 2010.

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport.*

#### **III - Taxe foncière sur les propriétés bâties - suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation**

M. l'Adjoint aux Finances donne lecture de la note de synthèse.

*Le Conseil Municipal approuve à la majorité la suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation (7 abstentions : H. CABANEL, S. ROUSSEL, F. LANGIN, J. ROMIEU, D. MARCH, G.LABATUT et Viviane BAUDE TOUSSAINT - 16 voix pour).*

#### **IV - Taux de la taxe d'aménagement**

M. l'Adjoint aux Finances donne lecture de la note de synthèse.

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sans exonération.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de la taxe d'aménagement.*

#### **V - Décision Modificative n° 1 du budget - Avis Chambre Régionale des Comptes**

M. l'Adjoint aux Finances rappelle les négociations de la commune avec DEXIA et la Caisse d'Epargne encore non aboutie.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.*

#### **VI - Décision Modificative n° 2 du budget**

M. l'Adjoint aux Finances énonce les différentes opérations à crédit. Il donne les motifs de ces dépenses non prévues au budget : les crédits seront pris sur l'opération Gendarmerie.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.*

**VII - Convention commune / Société Générale d’Alimentation Serviannaise relative au paiement du solde pour la Participation Voirie Réseaux « Entrée de Ville »**

M. le Maire expose les travaux qui ont été réalisés afin que SUPER U puisse ouvrir. Afin de payer le solde de la Participation Voirie Réseaux, il est convenu d’un échancier de 1000 € par mois.

*Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette convention.*

**VIII - Approbation des statuts et désignation du délégué communal auprès de l’assemblée spéciale - Bas-Rhône Languedoc**

M. le Maire relate les évolutions de BRL. Il propose d’approuver les statuts modifiés et la nomination d’un délégué communal.

*Le Conseil Municipal valide les statuts et désigne à l’unanimité M. le Maire comme représentant communal.*

**IX - ZAC Bel-Ami - Aliénation des terrains communaux, déclassement, désaffectation des voies communales en vue de leur aliénation, acquisition terrain centre de secours**

M. le Maire donne lecture de la note de synthèse.

*Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le projet de délibération proposé.*

**X - Convention d’adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion 34**

M. l’Adjoint au Personnel rappelle les obligations en termes de médecine préventive. Il est proposé une convention avec le centre de gestion de l’Hérault.

*Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette convention.*

**XI - Salle polyvalente - arrêté des comptes de l’opération**

M. l’Adjoint aux Finances précise qu’il s’agit de solder l’opération engagée avec la SEBLI.

*Le Conseil Municipal valide à l’unanimité l’arrêté des comptes de l’opération.*

**XII - Indemnité de régie des régisseurs de recette**

M. l’Adjoint au Personnel explique le mécanisme de régie municipale. Une indemnité sera versée en contrepartie de la responsabilité des fonds versés au Trésor Public par le régisseur des recettes.

*Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité ou à la majorité*

**XIII - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- N°2011-32 : restauration de l’Eglise - Lot Unique
- N°2011-33 : travaux de réfection de voirie - rue Alexandre Dumas, rue Michel Ange, rue du Coussat
- N°2011-34 : contrat de maintenance pour le logiciel SOFI Pack Finances
- N°2011-35 : droit de préemption parcelle BE 173
- N°2011-36 : droit de préemption parcelle BE 70 et BE 71

#### XIV - Questions diverses

- Modalité et cheminement du courrier adressé en Mairie : M. le Maire dit que lorsque le courrier est adressé à "M. le Maire et les Conseillers", une copie du courrier est adressée à tous les membres du Conseil Municipal.
- Travaux Tennis-Club : M. l'Adjoint aux Sports dit que des travaux ont été engagés.
- Avenue Jean Moulin : M. CABANEL demande des précisions sur la réfection des réseaux sur cette avenue. M. le Maire répond que les travaux seront réalisés en 2012. Une réunion avec le Conseil Général sera initiée.
- Signalétique abords piscine : une signalétique dirigeant vers la halle aux sports doit être réalisée.
- Projet BOCAFINA
- Tournoi cantonal de foot : les médailles et l'apéritif n'ont pas été fournis par la collectivité.
- Amas de marc de raisins Route du bois : le propriétaire a reçu un courrier en demandant l'épandage.
- Retraite agent de l'EHPAD : M. le maire donne le point sur ce dossier.
- Formation des élus : le CFMEL doit répondre à la demande de formation des élus.
- Démission de Mme LENOURRY : M. GRANIER salue le travail réalisé par Mme LENOURRY et regrette cette démission.

La séance est levée à 21h00.